

Offrir un accueil vivant et de qualité à chaque enfant



8.064

C'est le nombre de places nettes créées depuis 2014 dans les milieux d'accueil de la petite enfance.

Citation

« Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées. »_ Article 3 de la Convention Internationale des droits de l'enfant.

Notre diagnostic

8.064 places ont été créées depuis 2014 dans les milieux d'accueil de la petite enfance. Nous avons atteint un taux de couverture (rapport entre le nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans et nombre de places) de 34,3 % (chiffre 2017).

600 accueillant(e)s conventionné(e)s ont obtenu un statut de salarié(e) au terme de cette législature. Avant 2018, ces personnes ne jouissaient que d'un statut partiel, dépourvu de droit aux allocations de chômage, aux congés payés ou à un quelconque pécule de vacances. Leurs revenus mensuels variaient en fonction du nombre d'enfants effectivement présents (selon qu'ils étaient malades ou non par exemple). Désormais, un plan financier est prévu pour que tous ceux et celles qui le désirent puissent bénéficier de ces droits d'ici 2025. C'est une excellente nouvelle pour plus de 10.000 enfants, qui sont accueillis via ce système qui représente près d'1/4 des places disponibles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En outre, l'indemnité journalière de tou(te)s les accueillant(e)s a été augmentée de 10 %. Et une aide financière, sous la forme d'un prêt à 0 % et d'une prime complémentaire, a été créée en Région Wallonne pour qu'ils ou elles puissent investir dans de l'équipement (lits, parcs, tapis de jeux...) et dans la sécurisation de leurs milieux d'accueil (le BB pack).

Une révision complète des règles de subventionnement des milieux d'accueil de la petite enfance est en préparation, pour les harmoniser et les consolider financièrement.



Sous cette législature encore, un nombre croissant de communes se sont engagées dans l'accueil extrascolaire des enfants. Elles étaient 236 en 2017. Au total, c'est quelques 73.200 enfants qui sont accueillis chaque jour dans un accueil extrascolaire agréé et subventionné par l'ONE (chiffre 2017).

De nouveaux budgets ont été prévus pour améliorer les soins aux enfants, organiser via l'ONE le dépistage de la mucoviscidose et la vaccination HPV.

Des moyens supplémentaires ont été dégagés pour les bébés dits « parqués », qui restaient à l'hôpital faute de places pour les accueillir ailleurs. 7 nouveaux services d'accompagnement périnatal ont été créés.

Les places dans les écoles de devoirs, les services d'accueil des enfants en dangers (SASPE), les espaces enfants-parents dans la séparation et les lieux de rencontre parents-enfants ont été augmentées.

Des mesures ont été prises pour l'inclusion des enfants porteurs de handicaps dans les crèches et les centres de vacances. La formation de baby-sitters à l'encadrement d'enfants porteurs de handicaps a été financièrement soutenue en Région Bruxelloise.



Ces évolutions très positives ne doivent pas nous faire oublier que des défis importants restent à relever : l'offre de places d'accueil pour la petite enfance reste insuffisante à certains endroits, malgré les avancées engrangées. Plusieurs franges de la population s'en trouvent écartées en raison des critères d'admission ou de la rigidité de certains horaires.

L'accueil extrascolaire et pendant le temps libre (congés scolaires) des enfants de 3 à 12 ans est encore insuffisant et de qualité variable. Les activités offertes dans ce cadre ne sont pas accessibles à tous.

Les inégalités socio-éducatives se creusent.

Notre vision

Ce qui se joue dans la petite enfance conditionne l'efficacité des politiques mises en œuvre pour les tranches d'âges qui suivent jusqu'à l'âge adulte.

Nous devons à la fois améliorer l'accessibilité des services à l'enfance, leur qualité et leur diversité pour assurer le développement physique, psychique et social de chaque enfant, faciliter leur entrée à l'école, leur parcours scolaire et assurer à tous une égalité des chances dans la vie.

Nos objectifs

Pour la prochaine législature, nous nous engageons sur 3 priorités :

- 1. Améliorer l'accessibilité des services et des soins aux enfants**
- 2. Améliorer la qualité des services et des soins**
- 3. Continuer à diversifier les solutions d'accueil**

Mise en œuvre

1. Améliorer l'accessibilité des services et des soins aux enfants

Selon l'ONE¹, le taux de couverture global de l'accueil de la petite enfance (soit le nombre de places d'accueil par rapport au nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles est de 34,3 % (chiffre 2017). C'est un chiffre honorable mais pour trop d'enfants, il manque encore des places.

Nous refusons que la recherche de place par des parents pour leur futur enfant soit source de stress, semée d'embûches et rime avec listes d'attente et difficultés financières.

1 L'ONE en chiffres 2017, page 24

Il est encore moins acceptable que pour des raisons culturelles ou socio-économiques, certains publics ignorent l'existence de tels services ou estiment qu'ils ne sont pas concernés.

De plus, chaque enfant mérite d'accéder à des soins de santé de qualité, à des activités extrascolaires, et à une multiplicité de services spécifiques dédiés à ses besoins.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Poursuivre la création de places conformément à la phase 3 du Plan Cigogne III qui ambitionne 6.400 nouvelles places pour 2022 pour atteindre et dépasser le cap des 50.000 places en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette augmentation devra veiller à respecter un équilibre par commune, voire pour les plus grandes d'entre elles, par quartier ;
- ↪ Renforcer l'information des services aux enfants à destination des familles concernées en passant par les institutions avec lesquelles elles ont des contacts, telles que les CPAS, les mutualités, les écoles... ;
- ↪ Rendre accessibles et transparentes l'ensemble des places d'accueils disponibles, notamment via le nouveau site « premiers Pas » de l'ONE ;
- ↪ Simplifier les formalités administratives à remplir par les parents (simplifier la déclaration de revenus nécessaire à fixer la PFP) ;
- ↪ Revoir le système de Participation financière des parents (PFP) pour réduire le coût de l'accueil à charge des parents à faibles et moyens revenus ;
- ↪ Soutenir de manière spécifique les milieux d'accueil développant des projets dits « inclusifs » (des enfants porteurs de handicap, des enfants à besoins spécifiques, des enfants socio-culturellement défavorisés) ;
- ↪ Réfléchir à une solution de qualité pour la garde d'enfant(s) à domicile après l'école avec la Ligue des familles et en collaboration des structures actives dans l'accueil de l'enfance et agréées par l'ONE afin de garantir la qualité du service ;
- ↪ Renforcer l'offre de services de garde d'enfants malades à domicile ;
- ↪ Intensifier le financement du secteur de la promotion de la santé à l'école ;
- ↪ Augmenter le taux de couverture des vaccins ainsi que leur remboursement ;
- ↪ Accroître le taux de dépistages (visuels ; auditifs ; anomalies métaboliques) et organiser un nouveau dépistage pour la mucoviscidose ;
- ↪ Mettre en œuvre le dossier médical numérique de l'enfant afin de garantir le meilleur suivi de sa santé par ses parents et l'ensemble des professionnels qu'il côtoiera durant sa vie ;

- ↪ Démultiplier les moyens à destination des lieux d'accueil extrascolaire, des écoles de devoirs et des centres de vacances.

2. Améliorer la qualité des services et des soins

Plus d'infrastructure et plus de moyens ne sont pas pour autant gages de succès si cela ne répond pas à certaines exigences en termes d'efficacité, de sécurité et de santé.

Tout d'abord, par rapport à l'emploi, vouloir le bien de nos enfants, c'est consacrer des moyens à la professionnalisation du personnel qui les encadre. C'est chercher à attirer, former et fidéliser un personnel dûment qualifié.

Ensuite, bon nombre de services existent déjà, et instaurer ou renforcer une dynamique de partenariat entre eux est souvent la première chose à faire.

Enfin, des difficultés interviennent parfois lors de transitions délicates.

Premièrement, concernant la sortie de maternité, on sait que depuis quelques temps, celle-ci se fait de plus en plus prématurément. Cela écourte les possibilités pour les professionnels d'informer correctement les parents.

Deuxième transition, celle d'un lieu d'accueil pour l'enfant.

Troisième transition, celle du passage à l'école, il faut envisager des ajustements pour permettre la perméabilité et la cohérence entre les offres.

Quatrième transition, celle des activités connexes à l'école.

La réflexion sur les transitions doit dorénavant faire partie du cahier des charges des écoles et des crèches au sein de leur projet pédagogique. A ce titre il revient aux pouvoirs publics de dégager des moyens rendant possible la mise en œuvre concrète d'initiative visant à simplifier celles-ci.

En résumé, il est crucial de concevoir l'accueil de l'enfant dans un continuum de 0 à 12 ans et, pour y parvenir, d'encourager une coordination entre tous les acteurs qui gravitent autour de lui.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Mettre en œuvre la réforme du système d'accueil de la petite enfance (dite la réforme MILAC) visant à répondre aux besoins des parents et des enfants et à soutenir les services existants (souvent en difficultés financières) ;
- ↪ Simplifier, dans ce cadre, le secteur de l'accueil de l'enfance en organisant 5 types de milieux d'accueil (au lieu de 9 actuellement), en assurant la cohérence des normes qu'ils doivent respecter² et celle des services qu'ils doivent rendre. Cette réforme du paysage de l'accueil le rendra plus compréhensible pour les familles ;

2 Aujourd'hui ils doivent respecter des règles et des taux de subventionnement différents.

- ☞ Simplifier les contraintes administratives des milieux d'accueil pour leur permettre de se recentrer sur leurs missions auprès des enfants et des parents ; renforcer au sein des milieux d'accueil les activités liées au développement psychosocial et psychomoteur des enfants ;
- ☞ Améliorer l'encadrement des enfants en milieux d'accueil et valoriser les professionnels qui y travaillent, en ce compris les directions et le personnel administratif ;
- ☞ Assurer la viabilité des milieux d'accueil en finançant un emploi suffisant (pour les crèches, 3 ETP seront proposés pour 14 enfants, plutôt que 2 actuellement) ; prendre en considération la question des demi-journées de présence et du taux d'occupation qui menacent la viabilité des crèches ;
- ☞ Assurer le financement d'un encadrement de qualité dans l'accueil extrascolaire ;
- ☞ Créer une formation dans l'enseignement supérieur pour l'enfance et la gestion des milieux d'accueil et revoir celle de puéricult(eur)rices afin de répondre à l'évolution des besoins, notamment d'accueil inclusif. De plus, des liens plus étroits seront assurés entre l'enseignement et le milieu professionnel afin d'améliorer la qualité de la formation, notamment via les stages ;
- ☞ Rendre davantage possible le remplacement des professionnels afin qu'ils puissent suivre des formations continues en mettant l'accent sur le développement de leurs compétences et de leurs qualifications et sur l'amélioration de leurs conditions de travail. Qu'ils puissent également échanger avec leurs homologues autour d'exemples de bonnes pratiques, des dynamiques d'intervision par métier et par thématique, des accompagnements de projets-pilotes, soutenir les compétences relationnelles... ;
- ☞ Rendre possible un premier contact entre les travailleurs médico sociaux de l'ONE et les futurs parents avant l'accouchement, afin de les sensibiliser à ce qui les attend ;
- ☞ Renforcer la collaboration entre sages-femmes et travailleurs médico sociaux en vue d'articuler les rôles de chacun dans l'accompagnement des futures mères, des enfants et des parents ;
- ☞ Organiser des périodes de transition ou des rencontres pour permettre la familiarisation vers l'école maternelle ;
- ☞ Renforcer les liens entre les consultations pour enfant de l'ONE et les services PSE ;
- ☞ Augmenter les synergies entre les centres PMS et les services PSE afin qu'un dialogue structurel s'établisse entre infirmiers, assistants sociaux, psychologues, médecins, personnel enseignant et parents au profit d'une meilleure santé des enfants ;

- ↪ Assurer une synergie des secteurs de l'accueil extrascolaire, des écoles de devoirs et des centres de vacances et faire en sorte que l'enfant y tienne une place considérable dans les choix qui le concernent.

3. Diversifier les solutions d'accueil

Des infrastructures en nombre conséquent, un personnel qualifié et outillé et davantage de synergies entre tous les acteurs qui l'encadrent sont autant de bonnes bases pour apporter à l'enfant tous les bienfaits nécessaires à son développement. Cela étant, un enfant n'est pas l'autre, et chacun a des besoins spécifiques selon qu'il vive en zone rurale ou en zone urbaine, selon son état de santé, selon la situation socio-économique de ses parents, etc ...

C'est la raison pour laquelle, il est important d'être à l'écoute des familles afin de leur proposer des services en parfaite adéquation avec leur besoin. L'accueil doit s'accompagner d'un soutien bienveillant à la parentalité qui respecte le parent et l'ouvre à d'autres réalités que ses expériences familiales.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Poursuivre l'octroi du statut de salarié à toutes les accueillantes conventionnées qui le souhaitent afin qu'elles puissent bénéficier de droits similaires à ceux d'un employé, et soutenir l'encadrement de ces accueillantes conventionnées ;
- ↪ Assurer un accès équitable à des structures ouvertes à tous, notamment aux enfants avec des racines ancrées ailleurs, issus de milieux défavorisés, ou présentant des besoins spécifiques.
- ↪ Garantir une solution pour chaque besoin spécifique doit s'entendre en conformité avec la réforme des milieux d'accueil, autrement dit, tout en simplifiant les formes d'accueil et les modèles de subvention ;
- ↪ Proposer un accueil flexible répondant ainsi aux demandes d'accueil en horaires coupés, décalés, irréguliers des parents, tout en respectant les rythmes et l'intérêt supérieur de l'enfant ;
- ↪ Augmenter la capacité d'accueil de SASPE (services d'accueil spécialisés de la petite enfance), des lieux de rencontre enfants-parents, des espaces-parents dans la séparation, des services d'accompagnement périnataux ;
- ↪ Veiller à une collaboration étroite entre les institutions telles que l'ONE (l'office de la naissance et de l'enfance), l'AVIQ (l'agence wallonne pour une vie de qualité) ou encore PHARE (le service bruxellois Personne Handicapée Autonomie Recherchée) afin d'identifier l'offre de chaque service tout en pouvant développer ensemble des actions communes pour assurer un service optimal en fonction du type de besoin des personnes en situation de handicap.